



MAIRIE
DE
VILLE DIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**Procès-verbal du
Conseil Municipal
du 12 avril 2022**

Séance du 12 avril 2022

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
04/04/2022	04/04/2022	14	12	1

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 18 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire,

Présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Agnès BRUNET- M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE -Mme Bérengère FAVIER- Mme Roselyne GIRAUDEL- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ -M. Etienne RENET- M. Thierry TARDIEU.

Excusés : Mme Carole ARAQUE ayant donné pouvoir à M. Jonathan FAUQUE

Absents : Mme Ghislaine BOUSTIE

Mme Rosy Giraudel est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1/Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022,

2/Délibérations relatives au budget communal et assainissement de la Ville :

-Approbation du compte administratif de la commune 2021

- Approbation du compte de gestion de la commune 2021

-Affectation de résultats 2021 de la commune

-Approbation budget primitif 2022 de la commune

-Approbation du compte administratif l'assainissement 2021

-Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2021

-Affectation de résultats 2021 assainissement

-Approbation budget primitif 2022 assainissement

3/Délibération relative aux taux d'impositions des taxes locales directes pour 2022

4/Délibération approuvant la création d'un poste contractuel –service administratif- 20 heures hebdomadaires- service administratif

5/Délibération approuvant la demande de subventions-DETR et Amendes de police- pour le projet Plan de

circulation et stationnement

6/Délibération approuvant l'embellissement et la requalification du centre médiéval et l'intitulé du projet

7/Délibération approuvant la demande de subventions-Fonds de concours de la CCVV- pour le projet Sécurisation de l'espace loisirs Gustave Daladier

8/Délibérations Station lavage et traitements effluents phytosanitaires

9/Délibération autorisant M le Maire à signer la convention relative à la saisie par voie électronique et dématérialisation de l'instruction du service ADS (urbanisme)

10/Questions diverses

11/Agenda

M le Maire ouvre la séance en expliquant que l'ordre du jour de ce CM est dense, notamment en raison du vote des actes budgétaires. Il rappelle l'absence de l'agent en charge de la comptabilité depuis le mois de janvier et souligne que l'intervention d'agents territoriaux externes pour pallier à cette absence ont permis de relever des erreurs et des manques sur plusieurs mois.

Il convient de remercier Mme Caroline Nancy, Villadéenne et secrétaire générale d'une commune voisine pour son apport technique, la commission des Finances et le personnel administratif en poste qui ont permis l'élaboration des actes budgétaires qui vont être présentés.

1/ Approbation du PV de la séance du 10 février 2022

Votes favorable à l'unanimité

2/ Délibérations relatives au budget communal et assainissement de la Ville :

- Approbation du compte administratif de la commune 2021

Pour mémoire, le maire ne doit pas prendre part au vote et de M. Etienne RENET poursuit la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, avec les informations suivantes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	487 232,44	G	583 354,29
	Section d'investissement	B	310 004,73	H	93 864,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	280 804,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	158 361,94 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	797 237,17	= G+H+I+J	1 116 385,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	36 242,63	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	36 242,63	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	487 232,44	= G+I+K	864 159,06
	Section d'investissement	= B+D+F	346 247,36	= H+J+L	252 226,77
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	833 479,80	= G+H+I+J+K+L	1 116 385,83

Votes « favorable » à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion de la commune 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour le budget communal pour l'année 2021 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes « favorable » à l'unanimité

- Affectation de résultats 2021 de la commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants :

04/04/2022	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	158 361,94
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	280 804,77

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	57 777,96
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	376 926,62

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	36 242,63
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	94 020,59
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	282 906,03
---	------------

Votes « favorable » à l'unanimité

- Approbation budget primitif 2022 de la commune

M le Maire rappelle les recettes et les dépenses des deux sections : le fonctionnement et l'investissement qui ont été examinées par la commission des Finances et pour lesquelles un premier arbitrage a été fait.

Les explications sont données également en ce qui concerne les écritures comptables. De plus, il faut noter que certaines recettes n'avaient pas été sollicitées et que le FCTVA 2019 et 2020 vont venir alimenter les rentrées financières tout comme les subventions qui peuvent être versées puisque certains travaux sont terminés.

De même que les élus s'interrogent sur les hausses des tarifications actuelles de l'énergie (électricité, fioul...), des denrées alimentaires ; ils conviennent que les commissions municipales vont se réunir pour envisager des recettes supplémentaires que la collectivité pourrait percevoir. Il est question des redevances de l'occupation du domaine public pour cette prochaine saison touristique 2022.

Par ailleurs, Mmes Agnès Brunet, Rosy Giraudel et Laurence De Moustier se sont déplacés le 31 mars

dernier à Ville-Sur- Auzon pour une journée de rencontre entre élus dans le cadre des manifestations organisées par l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement).

Pour ce qui est des indemnités versées aux élus, certains s'interrogent sur les montants et M le Maire et le Premier adjoint répondent que les textes de loi encadrent ces émoluments. De plus, cela répond également à l'investissement personnel des adjoints et du maire dans leurs fonctions.

M le Maire énumère les grands projets d'investissement inscrits au BP 2022 avec notamment :

- la réalisation des travaux de l'église qui vont débiter ces prochaines semaines et qui sont déjà budgétés par les exercices précédents
- l'aménagement et la sécurisation de l'aire de bisirs Gustave Daladier
- les travaux de voirie et le démarrage du plan de circulation
- la réalisation du parking dit Pommier
- la station de lavage des pulvérisateurs agricoles, budgétée pour partie sur l'exercice précédent
- l'étude pour la réalisation du projet médiéval
- l'achat de la parcelle de M Bonfils, chemin du Devès
- la poursuite du PLU
- l'achat d'un second véhicule pour la mairie

COMMUNE DE VILLEDIEU - MAIRIE DE VILLEDIEU - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	802 535,03
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 282 906,03
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	802 535,03
		802 535,03

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	710 734,41
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	36 242,63
		0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) -57 777,96
		(si solde positif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	689 199,08
		689 199,08

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 491 734,11
		1 491 734,11

Votes « favorable » à l'unanimité

- Approbation du compte administratif l'assainissement 2021

Pour mémoire, le maire ne doit pas prendre part au vote et de M. Etienne RENET poursuit la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, avec les informations suivantes :

ASSAINISSEMENT VILLEDIEU - ASSAINISSEMENT DE VILLEDIEU - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	39 132,14	G	43 269,64	G-A 4 137,50
	Section d'investissement	B	47 526,62	H	33 320,36	H-B -14 206,26

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	41 631,68 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	128 290,44	Q= G+H+I+J	76 590,00	=Q-P -51 700,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
		E	0,00	F	0,00	= E+F	0,00
		K	0,00	L	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	39 132,14	= G+I+K	43 269,64	4 137,50
	Section d'investissement	= B+D+F	89 158,30	= H+J+L	33 320,36	-55 837,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	128 290,44	= G+H+I+J+K+L	76 590,00	-51 700,44

Votes « favorable » à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour le budget assainissement pour l'année 2021 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes « favorable » à l'unanimité

- Affectation de résultats 2021 assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants :

Reportis

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	41 631,68
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	6 405,60

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	14 206,26
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	4 137,50

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	55 837,94
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	4 137,50
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00
---	------

Votes « favorable » à l'unanimité

- 2022 Approbation budget primitif 2022 assainissement

ASSAINISSEMENT VILLEDIEU - ASSAINISSEMENT DE VILLEDIEU - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	49 295,47	49 295,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	49 295,47	49 295,47
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	48 902,43	104 740,37
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 55 837,94	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	104 740,37	104 740,37
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	154 035,84	154 035,84

Votes « favorable » à l'unanimité

3/Délibération relative aux taux d'impositions des taxes locales directes pour 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale en vigueur à ce jour:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.97 %

Les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elles ne perçoivent plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Aussi, la fiscalité locale et les prestations des services sont les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources. En accord avec l'ensemble des élus du conseil municipal, M le maire propose un maintien de ces taux pour l'année 2022.

Le conseil municipal valide les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :31.81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.97 %

Votes « favorable » à l'unanimité

4/Délibération approuvant la création d'un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité) au service administratif et la création d'un poste saisonnier (accroissement saisonnier d'activité -Article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique) -service technique

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif.

Par ailleurs, afin d'anticiper la période touristique avec l'accroissement des missions d'entretien du village et des tâches dévolues aux agents techniques ruraux polyvalents, il est proposé d'ouvrir un poste saisonnier d'agent technique non titulaire afin de seconder l'agent titulaire dans ses missions pour les mois de juillet aout prochains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

-La création à compter du 15/04/2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h/35 pour une durée maximale de six mois.

-La création à compter du 18/07/2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin saisonnier, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service à temps complet.

Votes « favorable » à l'unanimité

5/ Rappel :Délibération approuvant la demande de subventions-DETR et Amendes de police- pour le projet Plan de circulation et stationnement

Suite à l'approbation du projet et vu la demande de la préfecture suite au dossier CRTE, il convenait de solliciter les subventions dans le délai imparti et élaborer un plan de financement rapidement.

L'ensemble de ces travaux sont estimés à 213 376 euros HT, soit 256 051.94 euros TTC. Il est envisagé de réaliser ces travaux par le biais de 3 tranches afin de permettre à la commune d'en supporter le financement, à raison d'un tiers chaque année à compter de 2022.

La réalisation de ces travaux est conditionnée à l'obtention de la totalité des subventions sollicitées auprès de l'Etat par le biais de la DETR-CRTE, du Conseil Départemental par le biais du CDST 2020- 20225 et des Amendes de Police

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

-DETR au titre du CRTE 2022 (35 % du HT) :	74 681.82 C
-Amendes de police (11.48% du HT) :	24 500.00 C
-Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 (17.83 % du HT) :	38 043.00 €
-Auto financement HT (35.69 % du HT) :	76 151.80 €

-Coût total HT	213 376.62€
-TVA	42 675.32 €
-Coût total TTC	256 051.94€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve le plan des travaux de voirie et du plan de stationnement et de circulation sur la commune comme ci-dessus exposé.

-Approuve le plan de financement ainsi présenté ci-dessus pour un coût total des travaux d'un montant de 213 376,62 € HT soit,256 051.94€ TTC.

-Dit que le phasage des travaux de voirie est corrélé à l'attribution de subventions qui seront sollicitées auprès de l'Etat, du Département,

-Valide la sollicitation des subventions suivantes s:

*DETR au titre du CRTE 2022 auprès de l'Etat

*Amendes de police auprès de l'Etat via le Conseil Départemental

*CDST 2020-2022 auprès du Conseil Départemental

Votes « favorable » à l'unanimité

6/Délibération approuvant l'avant-projet de requalification du centre médiéval et l'intitulé du projet

Monsieur le maire rappelle la délibération n°16-2021 du 22 mars 2021 attribuant la mission de requalification des espaces public de la cité médiévale de la commune au cabinet « Eskis Paysagistes », et de la société « CETURLR » pour révéler les qualités paysagères et urbaines du centre médiéval de la commune, concevoir un plan « guide » permettant à la commune de planifier ses travaux à venir et fournir un estimatif du coût de l'opération.

M. Le Maire invite le conseil municipal à approuver ce dossier, l'estimatif des travaux dont le montant HT s'élève à 474 298 euros HT et 569 158 euros TTC. Il fait valoir également la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du centre médiéval dont l'estimatif s'élève à 45 125 euros HT et 54 150 euros TTC.

Il convient de valider ces estimatifs financiers et d'autoriser M le Maire à rechercher les financements auprès des structures locales, départementales, régionales et européennes et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Par ailleurs, il convient de déterminer l'appellation du projet après un vote à main levée. Les élus soumettent les appellations suivantes : Cité médiévale, Centre médiéval, village médiéval et cœur médiéval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-APPROUVE l'avant-projet d'embellissement et de requalification du centre médiéval et l'estimation financier des travaux comme proposé dans le dossier annexé et visé,

-APPROUVE la sollicitation d'un maître d'œuvre comme susmentionné et les missions qui lui seront attribuées

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions et financements possibles, conditionnant la bonne réalisation du projet et son phasage, concernant les travaux et la recherche d'un maître d'ouvrage

-AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières inhérentes à ce dossier.

Votes « favorable » à l'unanimité

-DIT que le projet est nommé : « Centre médiéval » suite au suffrage le plus important de 8 voix sur 13.

7/ Délibération approuvant la modification du plan de financement de la mise en sécurisation de l'espace loisirs Gustave Daladier

M. le maire rappelle les délibérations n°48-2021 du 23 novembre 2021 approuvant le projet de la mise en sécurisation de l'espace bisirs Gustave Daladier, présenté par la commission « Festivités, Jeunesse et Sport » et n° 06-du 2022 du 17 janvier 2022 approuvant le plan de financement du projet.

Les premières mesures concernant l'installation de 4 caméras vidéo et d'une borne escamotable électrique et l'installation était évaluée à :

ORGANISMES FINANCEURS	Cout HT	Part de TVA	Participation en pourcentage :
Fonds de concours CCVV	7 961.81 euros	-	50% du coût global
CDST 2020-2022	5 573.81 euros	-	70% de la part restante hors Fonds de concours CCVV
Autofinancement	2 388.54 euros	3 184.72 euros	30% de la part restante hors Fonds de concours CCVV + TVA
TOTAUX	15 923.63 euros	3 184.72 euros	

Cependant, M Philippe Capocci annonce que la nature du terrain et la composition des sols va entrainer un réajustement des travaux envisagés concernant la borne escamotable et le terrassement.

M. le Maire rappelle que le plan de financement a déjà été arrêté et propose que les modifications s'inscrivent dans la même enveloppe budgétaire, sans dépassement. Le plan de financement définitif devra rester au plus égal au plan de financement existant.

Les systèmes de sécurisation du site devront tenir compte de la tranquillité des riverains

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification des systèmes de sécurisation envisagé et précise que le plan de financement arrêté, pour un coût total des travaux d'un montant de 15 923.63 € HT et 19 108.36 euros TTC, ne devra pas être majoré.

Votes « favorable » à l'unanimité

8/Délibérations relatives à la station de lavage et traitement des effluents phytosanitaires -

Présentation M Jonathan FAUQUE

- **Signature de la convention d'attribution d'aide financière et Actualisation du plan de financement**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal réuni en séance du 31 mai 2021 a approuvé le projet de construction d'une station de lavage et traitement des effluents phytosanitaires pour un coût d'investissement estimé à 250 000 euros HT, ainsi que le principe de solliciter une aide financière auprès de la Région Sud.

Cette demande s'est concrétisée par une proposition de convention d'attribution d'aides au titre du fonds européen agricole pour le développement rural dans le cadre du dispositif 4.3.4 « aires de lavage et systèmes de traitement des effluents phytosanitaires » entre la Région Provence Alpes Côté d'Azur et la commune de VILLEDIEU.

En complément du coût prévisionnel des travaux de 250 000 euros HT rappelé plus haut, la dépense totale à financer présentée à la région s'élevait à 284 000 euros HT et se décomposait de la façon suivante :

-Lot 1 : Terrassement maçonnerie, réseau, clôture et portail :	184 000 €
-Lot 2 : Equipements, Electricité, Automatisation :	71 000 €
-Accompagnement Ch. Agriculture	6 000 €
-Maitrise d'œuvre :	14 875 €
-Provision pour prestations géomètre, bornage :	2 125 €
-Etude géotechnique type G2 AVP :	2 500 €
-Forfait raccordement réseaux électrique et eau :	3 500 €

Montant total de la dépense à financer Hors Taxes :	284 000 €
Montant de la TVA (20%) :	56 800 €
Montant Total à financer (€ TTC) :	340 800 €

- L'aide financière attribuée par la région d'un montant de 227 200 € HT se décompose de la façon suivante :

Assiette retenue au titre du programme de développement rural régional (PDR) 284 000,00 €

Montant prévisionnel d'aide publique totale 227 200,00 €

-Dont montant prévisionnel de FEADER 120 416,00 €

-Dont montant prévisionnel des autres co-financeurs (Agence de l'eau RMC) 106 784,00 €

-Taux de FEADER 53%

-Taux fixe d'aide publique du projet 80%

Le plan de financement de l'opération :

Montant total de la dépense à financer TTC :	340 800,00 €
Montant prévisionnel de FEADER :	120 416,00 €
Montant prévisionnel des autres co-financeurs (Agence de l'eau RMC) :	106 784,00 €
Montant prévisionnel de la participation des futurs utilisateurs :	30 000,00 €
Part communale :	26 800,00 €
TVA :	56 800,00 €

	340 800,00 €

Votes « favorable » : 12 voix
Vote « abstention » : 1 voix

- **Choix du maître d'œuvre**

M. le maire expose que dans le cadre du projet de construction d'une station de lavage et traitement des effluents phytosanitaires, il convient de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre en vue d'assurer la conception et de suivre la réalisation des travaux.

Le bureau d'études BEPAC a été consulté selon la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article 30 I 8° du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Cette offre de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 12 600,00 € HT, est soumise à l'approbation du conseil municipal,

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre du bureau d'études BEPAC pour un montant de 12 600 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Approbation du dossier de consultation des entreprises**

M. le maire expose que dans le cadre du projet de construction d'une station de lavage et traitement des effluents phytosanitaires, il convient d'approuver les termes du Dossier de Consultation des Entreprises préparé par le maître d'œuvre de cette opération, le bureau d'études BEPAC.

Pour rappel, la commune a programmé la réalisation d'une aire collective de lavage de matériels agricoles avec traitement des effluents contenant des résidus phytosanitaires.

Ce projet bâti avec le concours de la cave coopérative vinicole de VILLEDIEU - BUISSON sera implanté sur le site appartenant à la cave coopérative vinicole. L'emprise nécessaire à la construction de l'aire de lavage fera l'objet d'un bail emphytéotique au bénéfice de la mairie.

A l'issue de la construction, la mairie envisage de confier l'exploitation de cette installation à une association qui fédérera les futurs utilisateurs.

Les travaux à réaliser se décomposent de la façon suivante :

L'aire de lavage et remplissage des matériels agricoles comprendra les équipements suivants :

1. Deux aires de lavage bétonnée 10 x 6 soit 120 m²
2. Deux potences de remplissage de hauteur 3,2 et 4,5 mètres
3. Deux postes de lavage haute pression,
4. Un dispositif de séparation des effluents phytosanitaires et des eaux pluviales.
5. Un séparateur hydrocarbure sur l'antenne de rejet des eaux pluviales.
6. Une cuve de stockage des effluents Phytos de 3 m³ équipées de deux pompes permettant d'envoyer les effluents vers l'unité de traitement Phytobac®.
7. Deux bacs de traitement de type Phytobac® de 55 m² soit 110 m².
8. Un local technique et apprentis de 15 m².
9. Des voies de circulation de largeur 5 m
10. Une clôture type mailles soudées de 2 m de hauteur avec un portail coulissant motorisé asservi au dispositif de contrôle des accès et portillon.

11. Un dispositif de contrôle des accès à l'aire de lavage avec archivage des données d'utilisation. Les travaux seront dévolus suivant la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique 2019.

Les travaux feront l'objet de 2 lots sur les bases suivantes:

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie – Clôture – Serrurerie
- Lot 2 : Electricité – Equipements – Automatismes

Après délibération, le CM approuve les termes du Dossier de Consultation des Entreprises et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Votes « favorable » à l'unanimité

9/Délibération autorisant M le Maire à signer la convention relative à la saisie par voie électronique et dématérialisation de l'instruction du service ADS (urbanisme)

Depuis le 1er janvier 2021 les communes doivent être en capacité de recevoir les saisines par voie électronique et permettre la dématérialisation de l'instruction, des actes d'urbanisme.

A cet effet, la Communauté de communes a dû compléter les fonctionnalités du logiciel du service urbanisme, par l'acquisition de nouveaux modules.

Afin de prendre en charge le coût supplémentaire qu'engendre cette acquisition, il a été décidé d'un commun accord de répartir le surcoût de l'acquisition et de la maintenance sur l'ensemble des communes membres au prorata du nombre d'habitants par commune.

Cela implique une participation en investissement de 564.80 euros pour la 1ere année, à savoir 2021 et ensuite 196.18 euros chaque année à partir de 2022.

Votes « favorable » : 9
Votes « abstention » : 4

10/Séminaire des élus

Certains élus portent le projet de l'organisation d'un séminaire interne au conseil municipal depuis le début de la mandature, qui n'avait pu alors aboutir en raison de la COVID.

Aussi, un coach professionnel a été reçu dernièrement pour organiser cette journée qui aurait lieu le 18 juin 2022 pour un tarif TTC de 1200 euros (compte formation des élus prévu au budget).

Après que chaque élu se soit exprimé sur ce projet, celui-ci est soumis au vote.

Votes « favorable » : 10
Votes « contre » : 3

11/questions diverses

RAS

12/Agenda

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le secrétaire,
Rosy GIRAUDEL

Le Maire,
Joël BOUFFIES.

